



# L'impasse fiscale

## La fiscalité locale en Mayenne

### éditorial

#### Les bonnes questions ne se satisfont pas de réponses faciles

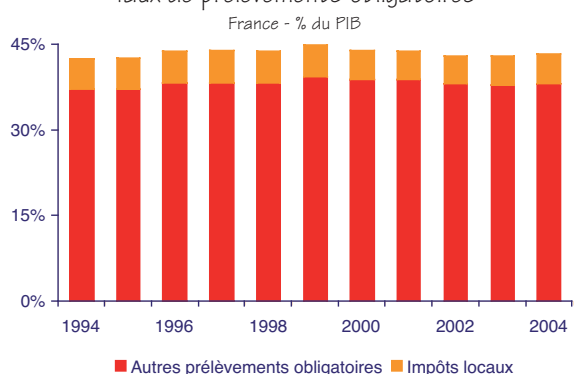
Les entreprises s'acquittent d'impôts locaux toujours plus élevés pour combler le différentiel de croissance qui existe désormais entre les dépenses des collectivités et les recettes que leur alloue l'Etat. En effet ce dernier prend en charge la moitié des dépenses des collectivités territoriales. Cette charge s'alourdit avec le temps et n'est pas compatible avec la nécessité de réduction du déficit public et de la dette. Dans le même temps, les collectivités territoriales voient, dans le cadre de la décentralisation, leurs dépenses augmenter plus vite que les recettes allouées par l'Etat.

On le perçoit bien, la fiscalité locale ne répond plus aux défis que doivent relever l'Etat, les collectivités et les entreprises. C'est particulièrement vrai dans les territoires ruraux comme la Mayenne. La question de l'avenir de la fiscalité locale se pose. Pas dans son principe, il est justifié que les collectivités territoriales répercutent sur les entreprises les coûts induits par leur implantation. Le débat porte sur son poids, sa mise en œuvre et en particulier sur les modalités de péréquation entre espaces riches et espaces pauvres.

Comment réformer la fiscalité locale ? Le prix Nobel d'économie Paul Samuelson nous dirait que cette bonne question ne se satisfait pas d'une réponse facile. C'est pour cela que le monde de l'entreprise mayennais veut y faire utilement entendre sa voix pour enfin sortir de l'impasse fiscale.

Daniel BELLANGER, Président de la CCI de la Mayenne

Taux de prélèvements obligatoires



CCI de la Mayenne

Source : INSEE

Les prélèvements obligatoires comprennent les impôts et les cotisations sociales. Ils sont estimés à 775 milliards d'euros pour 2006. Leur poids dans le produit intérieur brut augmente depuis les années 1970 et atteint aujourd'hui 44 %.

Cette augmentation résulte des hausses de prélèvements obligatoires destinés aux administrations de Sécurité sociale et aux collectivités territoriales.

Les dépenses des collectivités territoriales représentent aujourd'hui 11 % du PIB. Elles sont financées pour moitié par les concours de l'Etat et pour moitié par les impôts locaux.

Depuis 2000, les dépenses des collectivités augmentent plus vite que la richesse créée par les entreprises qui sont, via la taxe professionnelle, les premiers contributeurs à la fiscalité locale.

Mais au-delà des données de cadrage, s'intéresser à la fiscalité locale, c'est dresser trois constats :

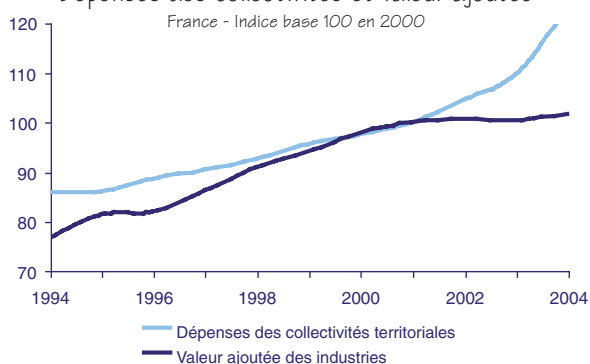
- La fiscalité locale ne couvre pas la totalité des dépenses locales. Les transferts de compétences liés à la décentralisation ont entraîné une augmentation des charges des collectivités. Les dotations financières de l'Etat sont nécessaires. Elles ne compensent pas les inégalités entre collectivités riches et collectivités pauvres.

- La fiscalité locale repose principalement sur la taxe professionnelle et donc l'intensité capitaliste des entreprises. Elle pénalise particulièrement l'industrie, moteur du développement économique des territoires ruraux.

- La fiscalité locale ne rend pas transparent le financement des services locaux, n'atténue pas les inégalités de taxation entre contribuables et contribue de moins en moins à l'autonomie des collectivités.

Si la refonte de la fiscalité locale s'impose comme une évidence, elle reste particulièrement difficile à mettre en œuvre. L'exemple de la fiscalité locale en Mayenne en est l'illustration.

Dépenses des collectivités et valeur ajoutée



CCI de la Mayenne

Source : DGCL, INSEE

# Une fiscalité inadaptée pour les collectivités territoriales

## 1 milliard d'€ de dépenses locales en Mayenne

En 2005, les dépenses des collectivités territoriales mayennaises avoisinent les 990 M€. Elles représentent 16 % du PIB départemental.

### 580 M€ de dépenses pour les communes et leurs groupements

58 % de ces dépenses sont le fait des 261 communes que compte la Mayenne. La plupart d'entre elles sont regroupées au sein d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale : il y a 19 communautés de communes et une communauté d'agglomération en Mayenne. Les dépenses de ces communes et de leurs groupements ont progressé de 75 % depuis 1995. Les dépenses de fonctionnement représentent 60 % des dépenses. Elles ont augmenté de 7 % par an depuis 1994 tout comme les dépenses d'investissement.

### 330 M€ de dépenses pour le département

Le conseil général de la Mayenne représente 33 % des dépenses des collectivités territoriales mayennaises. Avec la décentralisation, ces dépenses ont progressé de 81 % depuis 1995. Les dépenses de fonctionnement représentent 60 % des dépenses. Elles ont augmenté de 7 % par an depuis 1994. Les dépenses d'investissement ont progressé deux fois plus vite.

### 80 M€ de dépenses de la Région dans le département

Les dépenses de la Région sont estimées au prorata de la population des Pays de la Loire dans le département. Cela représente 9 % des dépenses des collectivités en Mayenne. Les dépenses du Conseil Régional étaient de 904 M€ en 2005. Elles étaient comparables à celles de l'ensemble des collectivités territoriales mayennaises. En 2006, elles seront de 994 M€ en progression de 40 % depuis 2002.

## Les collectivités cherchent 1 milliard d'€ de recettes

Ce milliard de dépenses est financé par trois types de recettes : la fiscalité locale, l'emprunt et les transferts financiers.

### 250 M€ d'impôts locaux

Ce sont les particuliers et les entreprises qui s'acquittent de la fiscalité locale. Quatre taxes couvrent 90 % de la fiscalité locale : la taxe professionnelle pour 40 %, la taxe d'habitation pour 18 %, et les deux taxes foncières pour 32 %. Ces quatre taxes pèsent pour 23 % dans les recettes des collectivités mayennaises. L'Etat intervient de plus en plus pour alléger la fiscalité locale des contribuables.

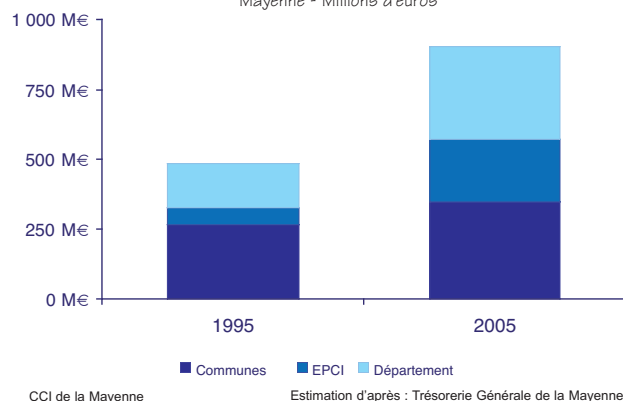
### 110 M€ d'emprunts

Au 31.12.2005, la dette des collectivités territoriales mayennaises est de 465 M€. L'annuité annuelle de cette dette est de 121 M€. Les emprunts encaissés annuellement par les collectivités locales mayennaises sont de 110 M€. La dette en euros par habitant est de 1 690 € en Mayenne et de 1 895 € en France. Entre 1994 et 2005 la dette des collectivités mayennaises a diminué de pratiquement 10 %.

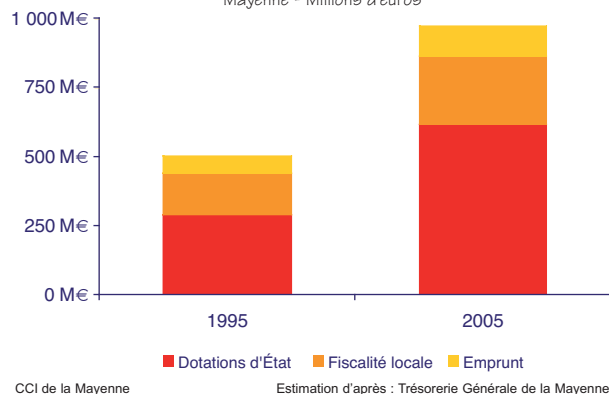
### 630 M€ de recettes diverses

L'Etat verse aux collectivités mayennaises 150 M€ de dotations de fonctionnement, 5 M€ de dotations d'investissement et 20 M€ de compensations fiscales versées au titre des exonérations et des dégrèvements d'impôts locaux. Les autres recettes sont principalement des transferts financiers entre collectivités et des recettes des services publics locaux. Les incertitudes qui pèsent sur la pérennité du système fiscal local, sur la capacité de l'Etat à toujours plus financer l'échelon local, donnent peu de lisibilité aux collectivités territoriales sur leurs recettes.

Dépenses des collectivités territoriales  
Mayenne - Millions d'euros

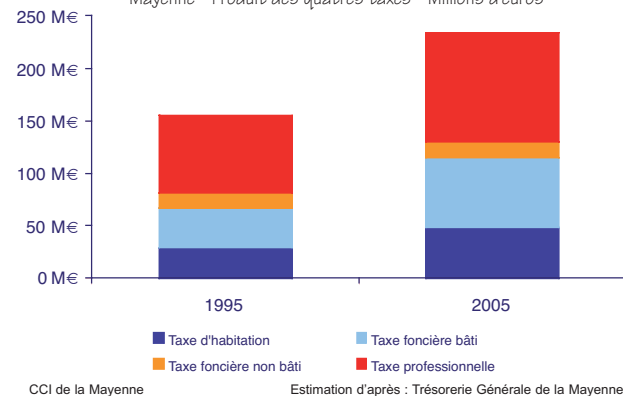


Recettes des collectivités territoriales  
Mayenne - Millions d'euros



Fiscalité locale

Mayenne - Produit des quatre taxes - Millions d'euros



## Les collectivités territoriales

Depuis la révision constitutionnelle de 2003, les collectivités locales sont devenues collectivités territoriales. Elles sont de trois types :

- Les communes et les groupements de communes ont des compétences liées à l'urbanisme, l'enseignement maternel et primaire, l'action économique, le logement, la santé, l'action sociale et la culture.
- Les départements sont compétents en matière d'action sociale et sanitaire, d'aménagement de l'espace, d'aide à l'équipement rural, de transports, d'éducation (collège), de culture et de patrimoine.
- Les régions interviennent dans le développement économique, l'aménagement du territoire, l'éducation (lycée), la formation professionnelle et la culture.

## Davantage de compétences pour les collectivités

Les dépenses des collectivités mayennaises ont progressé de 440 M€ en 10 ans. La décentralisation est l'un des facteurs explicatifs.

### Les paradoxes de la décentralisation

Avec la décentralisation, les transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités entraînent une augmentation des charges. Mais toutes les collectivités ne sont pas égales devant la décentralisation. Le transfert d'une partie du réseau routier national de l'Etat vers les départements en est l'illustration. Malgré les transferts de recettes afférents, la charge est, en valeur relative, plus lourde pour la Mayenne que la Loire Atlantique : avec un PIB quatre fois inférieur à celui de son voisin, la Mayenne doit entretenir le même nombre de kilomètres de route.

### L'autonomie fiscale

Plus le poids des dotations versées par l'Etat est importante dans les dépenses des collectivités moins l'impôt local a d'impact. Les collectivités qui gardent de l'autonomie sont celles qui ont des recettes fiscales élevées. Leur espace est donc plus dense en entreprises et en habitants. Mais la répartition des entreprises et des habitants n'est pas homogène ni dans le département mayennais ni dans l'hexagone.

### Réduire le fractionnement territorial

L'intercommunalité et la généralisation de la taxe professionnelle unique permet d'élargir le territoire d'imposition. Cela favorise la réduction des inégalités entre communes et leur permet de retrouver de l'autonomie dans le choix de leurs dépenses. Cette mise en commun des moyens sera d'autant plus efficiente que les communes se regroupent avant tout pour offrir des services publics locaux non pas plus nombreux mais moins onéreux et mieux répartis.

## Un système de ressources pervers

La décentralisation n'est pas le seul facteur explicatif de la hausse des dépenses des collectivités.

### Une certaine sagesse financière

En Mayenne, les dépenses des collectivités ont augmenté de 67 % en 10 ans contre 30 % au niveau national. Cette croissance certes plus rapide traduit surtout un phénomène de rattrapage. Les taux d'imposition mayennais restent en deçà des moyennes nationales. Les hausses d'imposition n'incombent pas uniquement aux transferts de charges opérés dans le cadre de la décentralisation. Elles sont aussi alimentées par les pratiques des collectivités.

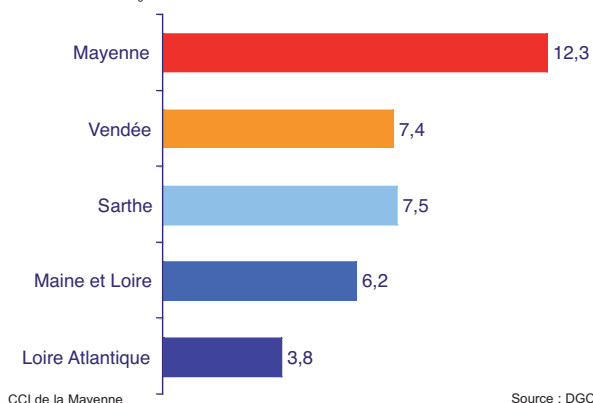
### Le pouvoir dépensier se renforce

Le principe de libre administration a conduit les responsables locaux à utiliser plus que de raison la clause générale de compétences. Les lendemains de victoires électorales renforcent la propension des collectivités à dépenser : elles satisfont leur électorat et financent leur programme. Ces deux propensions renforcent le pouvoir dépensier des collectivités et expliquent aussi la tendance à l'augmentation des dépenses des collectivités mayennaises.

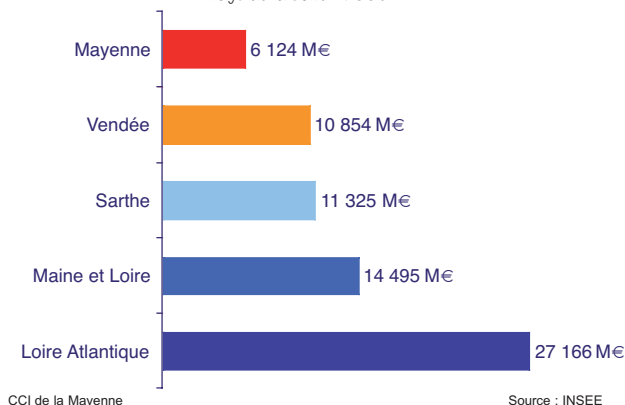
### Les collectivités, un consommateur comme les autres

Selon le CNRS, l'origine des dépenses des collectivités est corrélée à la richesse. Les dépenses incompressibles et les choix politiques sont des facteurs explicatifs secondaires. Le comportement des collectivités s'apparente à celui du consommateur : plus on a de revenus plus on consomme. De fait, les dépenses des collectivités augmentent davantage que la croissance économique. Les dotations de l'Etat augmentent plus que l'inflation mais moins que la croissance. Ce décalage est compensé par la progression de la fiscalité locale.

Routes départementales  
Pays de la Loire - Km/1 000 habitants - 2004



Produits intérieurs bruts départementaux  
Pays de la Loire - 2005



## LES RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En France, les ressources financières des collectivités territoriales sont :

- **La fiscalité locale** qui représente 48 % du budget des collectivités territoriales et repose sur :
  - La fiscalité directe (41%) qui comprend la taxe d'habitation, les taxes foncières, la taxe professionnelle et la taxe d'enlèvement des ordures. Cette fiscalité directe fait l'objet d'exonérations et de dégrèvements. Ils sont pris en charge par les concours financiers de l'Etat.
  - La fiscalité locale indirecte (6%) fait entre autre l'objet de taxes sur la publicité foncière, les droits d'enregistrement et les droits de mutation ...
  - Les taxes liées à l'urbanisme (1%)
- **Les concours financiers de l'Etat**, des recettes non fiscales, qui représentent 42 % du budget des collectivités territoriales :
  - Les dotations et subventions de fonctionnement (27 %) sont attribuées aux communes, aux groupements de communes, aux départements et aux régions.
  - Les dotations et subventions d'équipement (4 %) sont attribuées aux communes en fonction de critères démographiques.
  - Le financement des transferts de compétences (3 %) fait l'objet d'une dotation générale de décentralisation.
  - Les exonérations et les dégrèvements législatifs (8 %), comme ceux qui touchent la taxe professionnelle, font l'objet de compensations.
- **Les concours financiers de l'Union européenne**
- **L'emprunt** qui représente 10 % des recettes annuelles des collectivités.

## L'entreprise, un contribuable local très dynamique

En France, sur l'ensemble des prélèvements supportés par les entreprises, 71 % vont aux organismes de sécurité sociale, 17 % à l'Etat et 12 % aux collectivités locales.

### Les bases d'imposition augmentent...

Le principal impôt local payé par les entreprises est la taxe professionnelle. Son poids a augmenté de façon continue depuis sa création en 1975. La base de calcul de la taxe professionnelle fait l'objet de nombreuses exonérations. Les bénéficiaires de cet impôt sont les communes, les EPCI, les départements, les régions, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

### ...moins vite que le produit de l'impôt

En Mayenne, cette base d'imposition progresse régulièrement depuis 10 ans indépendamment de la conjoncture économique. Seule la réforme de la base de la taxe professionnelle a fait baisser le produit de cet impôt en en réduisant l'assiette. Ces 10 dernières années, le produit de la taxe professionnelle a plus augmenté en Mayenne qu'au niveau national (20 % contre 14 %). Il progresse désormais plus vite que la base d'imposition. En 2005, il atteint 126 M€. C'est environ 2 % du PIB départemental.

### L'entreprise, une richesse ou un coût pour les collectivités ?

Dans un récent rapport parlementaire (rapport Mariton), les entreprises sont présentées comme une source de coûts pour les collectivités car elles utilisent des services et des infrastructures publics locaux et occasionnent des nuisances et des effets externes négatifs. Si les entreprises représentent, pour les collectivités, un coût plutôt qu'une richesse, pourquoi la concurrence est-elle si féroce entre les territoires pour attirer de nouvelles entreprises ou tout simplement pour les garder ?

## La taxe professionnelle, une valeur croissante

En Mayenne, 86 % du produit de la taxe professionnelle est destiné aux collectivités territoriales.

### Une taxe payée par un petit nombre d'entreprises

En France, le poids du produit de la taxe professionnelle porte sur un petit nombre d'entreprises : 10 % des entreprises paient 90 % de la taxe professionnelle. Son plafonnement n'atténue que partiellement ce phénomène. En Mayenne, on peut estimer que cette concentration de la taxe professionnelle sur un petit nombre d'entreprises est au moins aussi forte qu'au niveau national.

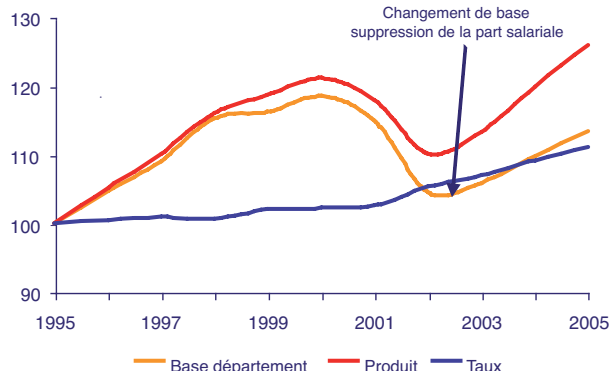
### Une taxe payée par l'industrie

En Mayenne, l'industrie est redevable de 60 % de la taxe professionnelle. D'après des chiffres nationaux, on peut pourtant estimer qu'elle ne produit qu'un tiers de la valeur ajoutée et du bénéfice de l'ensemble des établissements mayennais. Ainsi, c'est l'économie d'entraînement mayennaise que l'on pénalise. Par la même, on obère les chances de voir prospérer une économie de proximité, qui regroupe les autres activités marchandes et non marchandes.

### Une taxe payée sur les investissements

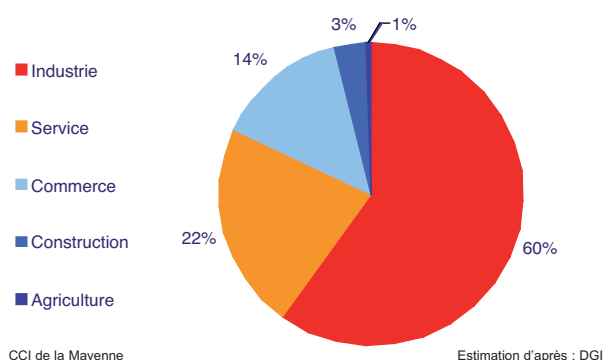
La taxe professionnelle pèse sur les facteurs de production. L'industrie est lourdement taxée. Selon le rapport Fouquet, la taxation du capital entraîne une hausse de son coût qui peut varier de 6 à 45 % suivant la situation de l'entreprise (bénéficiaire ou déficitaire) et la durée d'utilisation du bien. La suppression de la part salariale dans le calcul de la taxe professionnelle en 2002 n'a fait qu'accroître cette sur-taxation.

Base, taux et produit de la taxe professionnelle  
Mayenne - Indice 100 base 1995



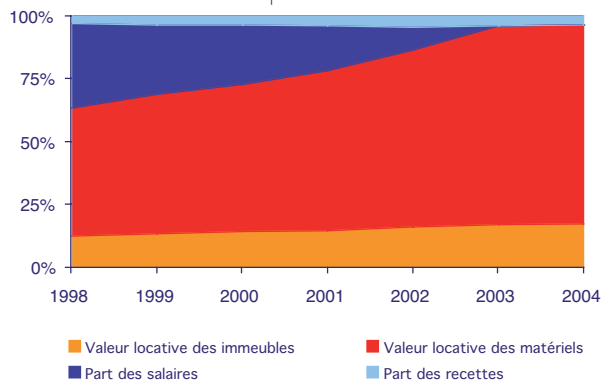
CCI de la Mayenne Source : Direction des Services Fiscaux de la Mayenne

Produit de la taxe professionnelle  
Par contributeur - Mayenne - 2005



CCI de la Mayenne Estimation d'après : DGI

Base de la taxe professionnelle  
Par composant - France



CCI de la Mayenne Source : DGCL

## Les entreprises et les prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires supportés par les entreprises vont vers trois grandes familles d'administrations :

- Les administrations de sécurité sociale, qui comprennent les régimes d'assurance sociale (caisses de sécurité sociale, UNEDIC...) et les hôpitaux participant au service public hospitalier, perçoivent 71 % de ces prélèvements.
- Les administrations centrales, que sont l'Etat et ses organismes divers d'administration centrale (Agence Nationale Pour l'Emploi...), perçoivent 17 % de ces prélèvements.
- Les administrations publiques locales, composées des collectivités territoriales, des organismes consulaires et d'autres groupements. (SIVOM, SIVU...) perçoivent 12 % de ces prélèvements.

## Des distorsions de concurrence

La taxe professionnelle ne tient pas compte de la capacité contributive des entreprises et génère des distorsions de concurrence.

### La capacité contributive n'est pas prise en compte

D'après des données nationales, le poids de la taxe professionnelle dans le résultat net d'une industrie est de 17 % contre 10 % pour le commerce et 3 % pour les services. De plus, la taxe professionnelle ne tient pas compte des résultats des entreprises puisqu'une entreprise déficitaire est aussi taxée. Certes, les dégrèvements de taxe professionnelle bénéficient pour plus de la moitié au secteur industriel mayennais au titre du plafonnement à la valeur ajoutée. Mais cela ne suffit pas à corriger le poids excessif de la taxe professionnelle sur l'industrie.

### Des distorsions locales

Les communes, les intercommunalités, les départements, les régions, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les chambres de Métiers et de l'Artisanat fixent leurs taux de taxe professionnelle. Le produit de ces taux est payé par l'entreprise. Le taux moyen global de taxe professionnelle correspond au total des produits rapporté à l'ensemble des bases communales. En Mayenne, la même entreprise paiera en moyenne plus de taxe professionnelle à Evron qu'à Château-Gontier. Bien évidemment, l'existence de taxe professionnelle de zone tempère ce calcul.

### Des distorsions régionales et internationales

Selon un calcul fait par l'INSEE en 2002, le taux moyen régional de taxe professionnelle est de 27,6 %. Avec 25,2 %, la Sarthe est le département où ce taux est le plus faible. Suivent, la Vendée, le Maine et Loire et la Mayenne avec un taux moyen de 26 %. La Loire Atlantique ferme la marche avec un taux de 31 %. La forte disparité des taux pratiqués par les collectivités au sein d'une même région sont pour les entreprises ligériennes autant de distorsions de concurrence. L'analyse poussée au niveau national et international permet de constater que ces distorsions s'accroissent.

## Une politique fiscale dissuasive

La fiscalité locale supportée par les entreprises n'est pas optimum. Le cas de la taxe professionnelle en est l'illustration.

### Une imposition complexe et difficile à prévoir

En Mayenne, il y a 199 taux de taxe professionnelle communaux pour 261 communes. Ces taux vont de 1,47 % à 19,78 %. Les taux des EPCI, du Département, de la Région et des chambres consulaires s'y rajoutent. La grande dispersion des taux, l'amplitude de leurs variations, la complexité des mécanismes d'établissement de l'assiette et les nombreux dégrèvements font de la taxe professionnelle un impôt difficile à prévoir pour les entreprises.

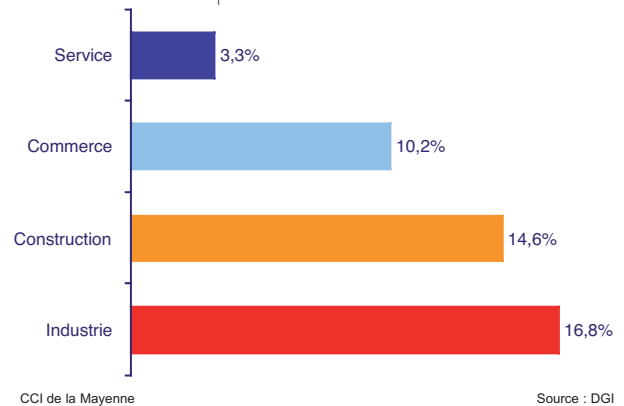
### Un taux réhibitoire pour les entreprises

La taxe professionnelle constitue un coût fixe qu'il faut ajouter au prix de revient. C'est fortement pénalisant pour les secteurs soumis à la concurrence internationale. Selon la DGTPE, un montant de taxe professionnelle qui dépasserait 7 à 8 % de la valeur ajoutée d'une entreprise est jugé réhibitoire par tous les investisseurs étrangers. En Mayenne, ce taux serait plutôt compris entre 5 et 7 %.

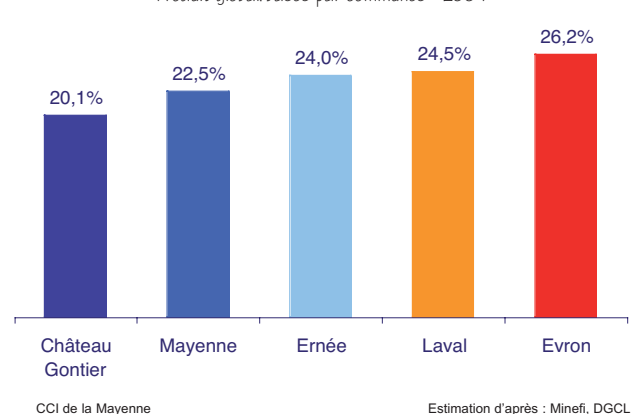
### L'optimum fiscal n'est pas économique mais politique

La concurrence entre les territoires pour attirer de nouvelles entreprises est forte. Mais elle ne se traduit pas par une baisse des taux d'imposition locaux. Dans le cas de la taxe professionnelle, les taux des collectivités territoriales s'alignent sur le moyen terme toujours à la hausse et jamais à la baisse : c'est l'effet dit de mimétisme.

La taxe professionnelle dans le résultat net  
Poids par secteur d'activité - 2004



Taux moyen de la taxe professionnelle  
Produit global/bases par communes - 2004



## LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

Les prélèvements obligatoires recouvrent l'ensemble des versements des agents économiques aux administrations publiques (Etat, collectivités locales, Union européenne). Ils représentent près de 716 milliards d'euros en 2004.

### ● 450 milliards d'euros d'impôts

- dont 162 milliards d'impôts directs : l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la société, l'impôt sur la fortune, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, les taxes foncières ...

- dont 288 milliards d'impôts indirects : les impôts de consommation (TVA, TIPP), les droits d'enregistrement, les droits de timbres ...

### ● 266 milliards d'euros de cotisations sociales effectuées sur les salaires affectés aux dépenses de Sécurité sociale.

Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport entre les prélèvements obligatoires et le produit intérieur brut. Il s'élevait en 2005 à 43 % et augmente depuis 1970. Cette augmentation résulte :

- de la hausse des prélèvements obligatoires des administrations de Sécurité sociale, passés de 13,1 % du PIB en 1970 à 21,4 % en 2000 ;
- de l'augmentation des prélèvements obligatoires destinés aux collectivités territoriales, passés de 3,4 % du PIB en 1970 à 5,2 % du PIB en l'an 2000 ;
- la part dans le PIB des prélèvements obligatoires destinés à l'Etat, aux administrations centrales et à l'Union européenne reste stable.

## La fiscalité locale à la croisée des chemins

### Un système bloqué

En Mayenne, la fiscalité locale s'alourdit et fait l'objet d'une contestation croissante. Le produit de la taxe professionnelle représente 40 % de la fiscalité locale et 23 % des dépenses des collectivités. Avec ses dotations et ses subventions, l'Etat prend de plus en plus à sa charge les dépenses des collectivités territoriales. Ces subsides augmentent plus vite que l'inflation et évoluent moins vite que les dépenses des collectivités.

### Un dispositif insoutenable

Le fossé entre l'évolution des dépenses des collectivités et l'évolution des dotations et subventions de l'Etat se creuse. Pour le combler, l'entreprise est le contribuable le plus sollicité via la taxe professionnelle. Et c'est un petit nombre d'entreprises, majoritairement industrielles, qui supportent cet impôt. Dans ce contexte, la réforme d'un système bloqué et d'un dispositif insoutenable semblerait logique. Deux scénarios se dessinent. Le premier repose sur la poursuite de la « recentralisation » fiscale. Le second porte sur la décentralisation fiscale.

## La recentralisation fiscale

### Pour ne pas creuser les inégalités territoriales

L'Etat prend totalement en charge les dépenses des collectivités. C'est la poursuite de la tendance actuelle. La taxe professionnelle disparaît et plonge dans la perplexité les bénéficiaires actuels. Cette orientation permet, par exemple, d'éviter que les collectivités fiscalement riches proposent un haut niveau de biens publics et attirent toujours plus d'individus et d'entreprises ; ce qui peut à terme, affaiblir la croissance économique nationale et déséquilibrer l'aménagement du territoire.

### Pour ne pas handicaper la croissance

En effet, une récente étude de l'OCDE montre que trop de décentralisation fiscale nuit à la croissance économique. Il y a un point au-delà duquel la décentralisation n'entraîne plus de progrès. En outre, la recentralisation rend moins vulnérables les gouvernements locaux vis à vis de groupes et permettrait à l'Etat de gérer les déficits structurels chroniques que génèrent les dépenses des collectivités territoriales.

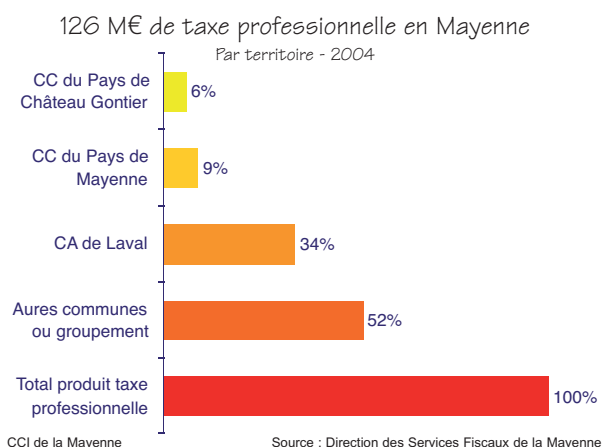
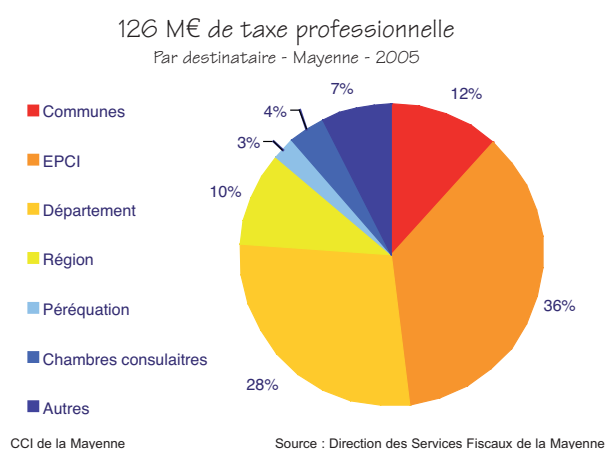
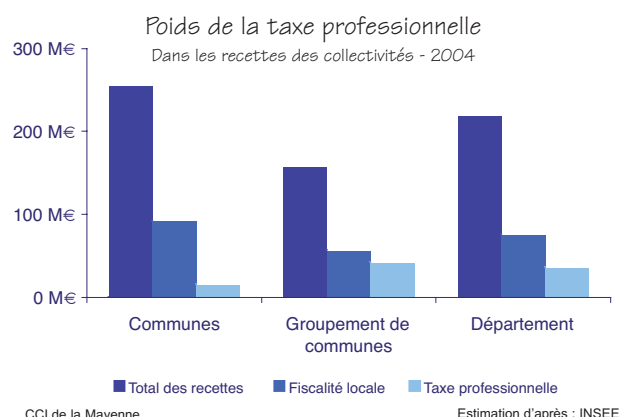
## La décentralisation fiscale

### Un impôt spécifiquement local

Un récent rapport parlementaire (Rapport Arthuis 2003) propose l'introduction d'une fiscalité spécifiquement locale. Les collectivités sont davantage indépendantes. Le mode de financement des services locaux devient transparent aux yeux des contribuables. Cette réforme fiscale porte à la fois sur la nature de l'impôt, les assiettes, les taux d'imposition et le niveau de la péréquation entre collectivités riches et pauvres. Sa faisabilité politique est incertaine et sa faisabilité technico-juridique complexe.

### Les difficultés soulevées par la décentralisation fiscale

Par exemple, la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) peut être transformée en impôt local. La Mayenne ne perçoit aucune recette fiscale car elle n'a pas de raffineries. En effet, dans le cadre de la législation européenne, la TIPP est due sur le lieu de production et non sur le lieu de consommation. Pour coordonner cette réforme fiscale et la distribution de ressources qu'elle implique, il est donc de l'intérêt de toutes les collectivités, riches et pauvres, de voir l'Etat fixer des normes socio-économiques minimales et des normes de pression fiscale maximale.



### Comparaison internationale

Dans les pays de l'OCDE, il n'existe pas systématiquement d'impôt local sur les entreprises. Lorsque c'est le cas, la fiscalité locale française conduit, d'après le Ministère de l'Economie et des Finances, à des montants prélevés globalement plus élevés qu'à l'étranger. Ce constat diffère selon qu'il s'agit d'entreprises bénéficiaires ou déficitaires.

- Pour les entreprises bénéficiaires, le coût des prélèvements locaux en France est inférieur à celui de l'Italie proche de celui de l'Allemagne et supérieur à ceux du Royaume-Uni et des Etats-Unis.
- Pour les entreprises déficitaires, les impôts locaux en France sont nettement plus élevés qu'à l'étranger. En France l'assiette d'imposition est indépendante du bénéfice des entreprises contrairement à l'Allemagne ou aux Etats-Unis.

## **Jean Arthuis**

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

### • Comment se construit le budget d'une collectivité territoriale comme le Conseil général ?

Avec difficulté, car face à des recettes fiscales atones, les dépenses sociales obligatoires augmentent. En 2007 sur un budget de 257 M€, 110 M€ seront consacrés à la solidarité et à l'action sociale. Cela laisse peu de marge de manœuvre quand, dans le cadre de la décentralisation, on doit s'occuper du réseau routier et de l'éducation. Chaque dépense est pesée. Le Conseil Général s'inspire des principes de la Loi Organique relative aux Lois de Finances : à une culture de moyens se substitue une culture du résultat.

### • Quel est le poids et le rôle de la fiscalité d'entreprises dans ce budget ?

En 2007, la fiscalité directe assise sur les entreprises représentera 15 % du budget du Conseil Général. Son poids dans le produit fiscal global est passé de 50 à 46 % entre 1999 et aujourd'hui suite à diverses réformes. La fiscalité assise sur les entreprises a largement contribué au financement des projets d'équipement départementaux.

### • La fiscalité locale répond-elle aux enjeux que doit relever notre territoire ?

Au regard de sa taille, la Mayenne a des bases fiscales relativement faibles. Et celles-ci diminuent. En 2006, un point de fiscalité représentait 820 000 €. En 2007, il ne représentera plus que 620 000 €. A pression fiscale constante, nos recettes fiscales diminuent. Il est de notre devoir de responsable politique de moderniser la fiscalité locale. Toutes les pistes doivent être explorées sans tabous.

## **Norbert Bouvet**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA MAYENNE

### • Quel est le poids de la fiscalité locale dans le budget des communes mayennaises ?

La fiscalité locale représente 30 à 50 % des recettes des communes mayennaises. Les impôts locaux que paient les ménages, la taxe d'habitation et la taxe foncière, sont relativement homogènes selon les communes. C'est la taxe professionnelle qui provoque de grosses disparités entre les collectivités.

### • L'Etat n'alloue-t-il pas des subsides aux collectivités ?

C'est vrai et de façon non négligeable. Les dotations de l'Etat sont versées en fonction de critères démographiques. Elles sont donc, par habitant, très proches d'une commune à l'autre. Un territoire sans entreprise aura donc toujours moins de moyens qu'un territoire qui en possède de nombreuses. La péréquation entre ces deux espaces n'existe pas aujourd'hui. Seule l'intercommunalité permet de trouver une certaine solidarité entre communes avec notamment la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique).

### • Dans ces conditions, la fiscalité locale ne perd-elle pas de sa pertinence ?

La fiscalité locale ne tient plus. Elle pénalise les entreprises vitales du territoire et n'assure pas aux collectivités locales de lisibilité sur leurs ressources. Une réforme s'impose donc. Elle devrait asseoir la fiscalité sur une base d'imposition plus sécurisante qui ne pénalise pas l'emploi. L'idée d'un impôt local sur la consommation d'énergie, comme la TIPP, ou représentant une partie de la T.V.A. est à creuser.

## **François d'Aubert**

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LAVAL

### • Quelles sont les principales activités de la Communauté d'agglomération de Laval ?

Les services à la population comme le transport et la collecte des ordures ménagères, les dépenses relatives au développement social, l'enseignement supérieur, le développement économique avec la création de zones d'activités et le logement sont les principales compétences qu'exerce la Communauté d'Agglomération.

### • Comment financez-vous ces dépenses ?

La taxe professionnelle nous rapporte 37 M€. 26 M€ sont effectivement payés par les entreprises. 11 M€ sont pris en charge par l'Etat au titre des compensations et dégrèvements divers. La dotation globale de fonctionnement que nous verse l'Etat est de 4,3 M€. Elle a été multipliée par quatre depuis 2000 pour couvrir les nouvelles compétences que nous exerçons dans le cadre des lois Chevènement et de la décentralisation.

### • Quelle est votre politique en matière de fiscalité locale ?

Notre ligne de conduite est de pratiquer la modération fiscale. En ce qui concerne l'entreprise, la Communauté d'Agglomération de Laval a mis en place la taxe professionnelle unique dont le taux est inférieur à la moyenne nationale de ce type de collectivités territoriales. Notre taux de taxe professionnelle est 13,90 %. Il est stable depuis 1999. L'augmentation des bases d'imposition, donc de l'activité économique, nous permet d'augmenter nos ressources.

## **Nicolas Barberot**

PRÉSIDENT D'EUROPLASTIQUES SAS

### • Quel est le poids de la fiscalité locale dans l'activité de votre entreprise ?

Europlastiques est une entreprise industrielle de la plasturgie. Elle emploie 100 salariés. La taxe professionnelle avisée est basée sur nos investissements. Elle représente 2,7 % de notre chiffre d'affaires. C'est aussi l'équivalent d'un tiers de nos investissements annuels. Sur les douze dernières années, notre imposition avisée a évolué deux fois plus vite que notre activité !

### • Qu'est-ce que la taxe professionnelle avisée ?

C'est le montant de taxe professionnelle que nous devrions payer si cette dernière n'était pas plafonnée sur décision de l'Etat à hauteur de 3,5 % de notre valeur ajoutée. Dans les faits, nous payons l'équivalent de 1,6 % de notre chiffre d'affaires en taxe professionnelle. La différence entre la taxe professionnelle avisée et celle que nous payons réellement aux collectivités locales est prise en charge par l'Etat.

### • N'est-ce pas paradoxal ?

En effet, les élus savent que les montants de taxe professionnelle qui ne seront pas payés par les entreprises seront pour partie payés par l'Etat sur les impôts que ce dernier prélève. Les taux de taxe professionnelle peuvent donc augmenter. Il y a là une logique de moyens plus qu'une logique d'objectifs. Depuis 1994, notre imposition locale avant plafonnement augmente deux fois plus vite que notre chiffre d'affaires. La taxe professionnelle n'est pas un impôt économiquement judicieux.

## Mémento statistique

LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE		
LA FISCALITE *	2004	%
<b>La fiscalité d'état</b>	809 M€	74%
Impôt sur le revenu	149 M€	14%
Impôt sur les sociétés	99 M€	9%
Impôt sur la fortune	4 M€	0%
Taxe sur la valeur ajoutée	389 M€	35%
Taxe sur les salaires	23 M€	2%
CSG+RDS	24 M€	2%
TIPP et droit de douanes	28 M€	3%
Droit d'enregistrements	24 M€	2%
Autres	69 M€	6%
<b>La fiscalité locale</b>	291 M€	26%
Taxe professionnelle	122 M€	11%
Taxe sur le foncier bâti	69 M€	6%
Taxe foncier sur le non bâti	19 M€	2%
Taxe d'habitation	49 M€	4%
Taxe sur les véhicules	1 M€	0%
Droit d'enregistrement	20 M€	2%
Droits de douanes et apparentés	1 M€	0%
Taxe ordures ménagères	10 M€	1%
<b>Total</b>	<b>1 100 M€</b>	<b>100%</b>

Source : Trésorerie Générale de la Mayenne

LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE		
LE COMPTE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	2005	%
<b>Dépenses</b>	903 M€	100%
Fonctionnement	558 M€	62%
Investissement	346 M€	38%
<b>Recettes</b>	989 M€	100%
dont fiscalité locale (compensations Etat non comprises)	252 M€	25%
Taxe professionnelle	99 M €	10%
Taxe d'habitation	42 M €	4%
Taxe sur le foncier bâti	65 M €	7%
Taxe sur le foncier non bâti	15 M €	1%
Autres impôts locaux	32 M €	3%
dont dotations de l'Etat	175 M€	18%
Dotations de fonctionnement	150 M €	15%
Dotations d'équipement	5 M €	1%
Compensations et dégrèvement	20 M €	2%
dont emprunt	110 M€	11%
<b>Besoin ou capacité de financement</b>	<b>86 M€</b>	<b>/</b>

Estimation d'après : Trésorerie Générale de la Mayenne, DGCL

\* Fiscalité due en Mayenne : tous les contribuables mayennais ne paient pas leurs impôts en Mayenne

## Pour en savoir plus...

### La fiscalité locale en débat

Problèmes économiques - n°2874 - avril 2005

### Les collectivités locales en chiffres

La documentation Française - 2006

### Les prélèvements obligatoires en Pays de la Loire

CESR - décembre 2004

### Rapport sur l'évolution de la fiscalité

Assemblée nationale - Rapport n°2436 - 2005

### Le mémento de l'économie mayennaise

AIM - 2006

### Les chiffres clés de l'industrie en Mayenne

CCI de la Mayenne - 2005

### La nouvelle donne commerciale : consommation et distribution en Mayenne

CCI de la Mayenne - 2005

### Les chiffres clés du commerce mayennais

CCI de la Mayenne - 2004

### 10 ans d'économie en Mayenne : la révolution silencieuse

CCI de la Mayenne - 2004

### Les entreprises mayennaises face à la mondialisation

CCI de la Mayenne - 2003

### 10 ans de création en Mayenne

CCI de la Mayenne - 2002

### Tableaux économiques des Pays de la Loire

INSEE - 2004

### Management local et réseaux d'entreprises

Michel Rousseau - Economica - 2003

### La France industrielle en question

La documentation Française - 2006

### Site internet

[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

[www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)

[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

## La CCI de la Mayenne

**Sa vocation :**

- Contribuer à la pérennité et à la croissance de l'économie mayennaise

**Ses missions :**

- Produire de l'information économique décisionnelle
- Agir pour la performance des entreprises
- Favoriser un développement territorial dynamique et équilibré
- Assurer les missions consultatives et attributions légales

Ce document a été réalisé sur l'initiative du groupe de travail animé par Jean-Paul Noury, membre de la CCI.

Thierry Aucoeur, direction générale, Annie Quéméneur, Françoise Dalibard, Nathalie Desile, service Études et Actions Territoriales ont collaboré à cette étude.

Rédaction : Christophe Chenu, service Études et Actions Territoriales

Création maquette : Marie-Pierre Cabioch, service Communication.

Impression : Imprimerie MADIOT - Laval

Remerciements à Yves Reynaud et Didier Brulé, Trésorerie Générale de la Mayenne

Prix de vente : 10 €



CHAMBRE  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
DE LA MAYENNE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA MAYENNE

12, rue de Verdun - BP 239 - 53002 LAVAL CEDEX - Tél : 02 43 49 50 00 - Fax : 02 43 49 33 16 - E-mail : [cci@mayenne.cci.fr](mailto:cci@mayenne.cci.fr)

[www.mayenne.cci.fr](http://www.mayenne.cci.fr)